

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Direction générale
pour la recherche
et l'innovation

Paris, le 29 NOV. 2012

Service des entreprises,
du transfert de technologie
et de l'action régionale

Département des politiques
d'incitation à la R&D des
entreprises

DÉCISION D'AGRÉMENT

1 rue Descartes
75231 Paris Cedex 05
www.recherche.gouv.fr

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu l'article 244 quater B du code général des impôts,

Vu la demande présentée par l'organisme,

Décide d'accorder l'agrément, prévu au II d bis de l'article 244 quater B du code général des impôts pour les organismes de recherche privés, à :

CDP INNOVATION

(siren : 482740503)

Cet agrément est accordé au titre des années : **2012, 2013, 2014.**

Le renouvellement de cet agrément se fera sur demande expresse avant le terme de la dernière année.

Pour la ministre et par délégation :
Le chef du département des politiques
d'incitation à la R&D des entreprises



Patrick ENGELBACH